Restez connecté avec le SNEC! www.snec.org



tablette numérique ou ordinateur.



SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉQUIPEMENT DE LA CUISINE

198. Allée de Viadorée | 69480 ANSE | Tél. 09 54 92 06 00 info@snec.org | www.snec.org





AVEC **LE SNEC**, PRENEZ **VOTRE AVENIR EN MAIN!**

15000 salariés, plus de 3000 entreprises, le marché de la cuisine représente près de 25% de la consommation des ménages, soit plus de 2,50 milliards d'euros. Plus de 900.000 cuisines complètes sont vendues chaque année.

Soit 2.500 cuisines par jour ! De grandes enseignes européennes ou françaises et leurs concessionnaires, des franchiseurs et leurs réseaux de franchisés, des magasins indépendants PME et TPE, des sites internet... Nous sommes nombreux, nous sommes dynamiques, nous sommes différents mais nous devons Tous nous rassembler! Nous pesons dans l'économie française mais nous ne sommes pas toujours entendus ou écoutés.

Accompagner, Défendre, Informer, Promouvoir, Assurer et Protéger les intérêts de notre métier, optimiser les filières de formation et de qualification des professionnels du secteur au sein de notre nouvelle branche du Négoce de l'Ameublement, les chantiers sont multiples et les défis nombreux!

Plus nous saurons nous rassembler et nous entendre, mieux nos attentes. nos besoins et notre avenir partagés seront pris en compte et compris par les juridictions compétentes, les organisations professionnelles et les consommateurs. Nous sommes créateurs de richesse et d'emplois, nous avons les réflexions et les arguments objectifs pour être une vraie force de proposition positive, ouverte sur l'avenir. Nous donner les moyens de réussir, c'est avancer ensemble! Pour cela, un seul mot, ADHÉREZ!

Aymeric Foissey, Président du SNEC.

EC j'adhère!

En ces instants d'instabilité, de changement sociétal, d'économie fragile, le SNEC, la seule Organisation professionnelle au service des Professionnels du métier, a pour mission essentielle d'épauler et protéger les fabricants, les distributeurs et les indépendants.

Votre temps est désormais précieux et pleinement consacré à vos prospects et clients, les Lois se multiplient tel un millefeuille administratif insoutenable. les contrôles (Urssaf Et Fiscaux), ceux de la DGCCRF (étiquetage, Médiation, RGPD, Sanitaire et Environnemental, Foires et Salons...), les litiges consommateurs de plus en plus fréquents, chaque jour, vous souffrez d'un tel acharnement!

Depuis Septembre 2015, nos Avocats et Juristes « Spécialisés SNEC » travaillent en permanence auprès de nos adhérents afin de répondre aux problèmes spécifiques en terme de droit fiscal, droit de la consommation et droit social.

Depuis Janvier 2016, la Médiation est devenue obligatoire, à inclure dans vos CGV et certains d'entre vous l'ignorent encore. La peine de sanctions administratives peut atteindre 15.000.00 Euros par personne morale. L'A.M.E (Association des Médiateurs Furopéens) - Avocats du Barreau - est le Médiateur du SNEC. Ce service est inclus dans votre adhésion annuelle SNEC.

En 2019, Adhérer au SNEC, c'est également bénéficier :

De notre nouveau site internet www. snec.org où sur l'espace « GRAND-PUBLIC », vous identifier avec le lien de votre magasin comme adhérent SNEC. Muni de votre nouvel identifiant personnel sur l'espace « PRO », vous pourrez télécharger les mises à jour constantes de vos CGV et tout savoir des Lois en vigueur grâce à notre glossaire.

De notre Communication Digitale où l'ambition du SNEC est d'animer une vaste communauté de passionnés.

Du Nouveau SNEC Infos bi-mensuel. plus lisible, moins dense, où sous forme de brèves, d'être totalement à jour avec le Fiscal. le Social et le Droit à la Consommation et pleinement informé sur la profession. Et de nouvelles rubriques (Meubles, Equipementiers) soit un contenu spécifique sur la présentation d'un nouveau produit ou d'une nouvelle collection. De votre vitrophanie « SNEC 2019 » à apposer sur les vitrines de vos magasins. Prise en charge de votre adhésion annuelle à la FNAEM qui comprend la possibilité de bénéficier d'une réduction de 20% sur vos redevances SACEM, de 5% sur votre redevance SPRE et de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise en cas de chômage, dans le cadre de l'affiliation de la ENAEM à la GSC.